



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2009

Le conseil de la Communauté de Communes du Civraisien s'est réuni le 25 mai 2009 à 17 h à la salle de conférence de l'ESEC sous la présidence de Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY.

I – SITE INTERNET

Il a été présenté aux élus pour validation. L'inauguration officielle est le vendredi 19 Juin.

II – TRANSFERT DE COMPETENCES

La modification des statuts pour le transfert de compétences de la Maison de la Petite Enfance, du Cinéma et l'attribution d'un fonds de concours pour le gymnase Beauséjour de Civray ont été adoptés.

Pour l'entretien des locaux, il est passé une convention avec la commune de Civray.

III – PISCINE

CONVENTION DE GESTION AVEC CIVRAY

La commune de Civray met son personnel et ses moyens techniques à dispositions de la Communauté pour assurer le fonctionnement et l'entretien courant de la piscine. La convention définit les frais directement pris en charge par la Communauté de Communes et les interventions réalisées par la Commune. Elle précise les modalités de remboursement du temps de travail des agents et des fournitures éventuelles.

DROITS D'ENTREE

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des entrées.

Les tarifs proposés sont identiques à ceux de 2008 :

Adultes individuels	2.20 €
Adultes par carnet de 10	20.00 €
Enfants individuels (16ans)	1.60 €
Enfants moins de 6 ans	gratuit
Enfants par carnet de 10	12.00 €
Groupe à partir de 12 personnes (1 ticket enfant pour 2 et 1 ticket adulte)	

10 entrées gratuites en Juillet et en Août aux jeunes dont les familles sont en situation précaire (ex : RMI)

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE : Le cabinet Corset Roche a été retenu sur la base de 11.5% des travaux.

IV – CENTRE EQUITHERAPIE LIZANT

Il a été décidé de construire le manège en bois plutôt qu'en fer, et de réaliser un chalet d'accueil en plus du projet initial. Le nouveau plan de financement devient pour un total de 266 490€ :

ETAT (EPERON)	53 298 €
REGION (CRDD)	53 298 €
Conseil Général	53 298 €
EUROPE (LEADER)	53 298 €
Communauté de Communes	53 298 €

V – RELAIS DE PAYS

Il s'agit de réaliser une étude pour l'agrandissement avec pour objectifs :

- de valoriser les produits du terroir.
- Augmenter la capacité d'accueil de groupe au restaurant
- Permettre à l'association du Chaffaud de disposer d'une salle d'accueil (en cas de mauvais temps).

Le cabinet FC Conception est retenu pour faire une étude de faisabilité pour un coût de 3 010 €

VI – PERSONNEL

Le conducteur du car de regroupement scolaire Lizant-Saint Gaudent-Voulême assure aussi le ramassage des enfants du C.L.S.H. Travaillant toute l'année, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique 2^{eme} classe à 20/35^{eme} à compter du 1^{er} septembre 2009.

VII – SUBVENTIONS

Dans le cadre des compétences de la communauté, il est proposé d'attribuer aux associations les aides suivantes :

– Accès des jeunes aux sports, loisirs et culture :	
Les z'acrobates (21 jeunes)	525 €
Us Civray foot (101 jeunes)	2 525 €
Us Civray basket (84 jeunes)	2 100 €
Bibliothèque pédagogique	400 €
– Manifestations : Comice agricole	1 600 €
– Fêtes et cérémonies : Amicale du personnel (Noël des enfants)	243 €

VIII – LIGNE DE TRESORERIE

D'un montant de 1 500 000 € il sera procédé à son renouvellement.

IX – ETUDE ACCESSIBILITE : Bâtiments

Elle sera confiée au Syndicat Mixte du pays Civraisien qui va recruter un cabinet spécialisé. Le regroupement des collectivités permettra de faire subventionner cette étude de sorte que la collectivité n'aura qu'environ 60% du coût à sa charge.

X– NON VALEURS-REOM

Les cotes renouvelables se montent à 1 888.44 € pour des redevances ordures ménagères sur les années 2002 à 2007.

XI – PROJET P.E.R. BOIS

Dans le cadre du projet global du PER Bois du Pays Civraisien, il était nécessaire de pouvoir mettre en place une seconde placette de démonstration sur le Civraisien en complémentarité avec l'arborétum de Voulême.

Après plusieurs visites avec le CRPF et le Pays, il se trouve que des parcelles de bois situées sur la commune de Champniers étaient prédisposées à recevoir un projet d'aménagement d'une placette de démonstration d'éclaircies de taillis.

Ces travaux sont réalisés par le CRPF qui doit aussi animer ces placettes.

Le coût de ce projet est estimé à 7 960 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|--------------------------|---------|
| – Etat | 3 980€ |
| – Pays | 2 388 € |
| – Communauté de Communes | 1 592 € |

Des conventions de mise à disposition des terrains seront signées entre les propriétaires et la Collectivité, ainsi qu'une convention d'animation avec le CRPF.

XII– QUESTIONS DIVERSES

- Une étude sera réalisée sur les bâtiments de la Gare à Saint Saviol : coût 3 000€.
- La réfection de la route de la Grenatière à Savigné sera effectuée par l'entreprise Guillon pour 11 815 €.
- La partie bac acier de la couverture de l'ESEC recevra une surcouverture pour un coût de 19 354.52 € HT. Les travaux seront réalisés par l'entreprise MESSENT.